



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

122^e séance plénière

Lundi le 15 septembre 2008, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 121 de l'ordre du jour (*suite*)

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale

(A/62/952)

Projet de résolution (A/62/952, par. 46)

Le Président (*parle en anglais*) : En ce qui concerne le rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, je voudrais informer les membres que l'annexe au rapport, en anglais uniquement, est disponible dans la salle de l'Assemblée générale et, comme convenu, elle sera publiée ultérieurement dans toutes les langues officielles.

Nous allons à présent examiner le projet de résolution figurant au paragraphe 46 du rapport du Groupe de travail spécial.

Avant de donner la parole aux représentants qui souhaitent faire des déclarations au titre des explications de vote avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Comme il n'y a pas de demande de parole, l'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet

de résolution intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », qui figure au paragraphe 46 du rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution est adopté (résolution 62/276).

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer ma sincère gratitude à l'Ambassadeur Eladio Loizaga, du Paraguay, et à l'Ambassadeur Andrzej Towpik, de la Pologne, les deux coprésidents du Groupe de travail spécial, qui ont si habilement mené les délibérations du Groupe et ses négociations complexes. Je suis persuadé que les membres de l'Assemblée se joignent à moi pour leur exprimer nos sincères remerciements.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 121 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 14 de l'ordre du jour

Prévention des conflits armés

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 3^e séance plénière, le 21 septembre 2007, l'Assemblée générale a décidé

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-deuxième session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de reporter l'examen de cette question à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen de cette question et de l'inscrire au projet d'ordre du jour de la soixante-troisième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé son examen du point 14 de l'ordre du jour.

Points 15 et 22 à 28 de l'ordre du jour

La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Question de Chypre

Agression armée contre la République démocratique du Congo

Question des îles Falkland (Malvinas)

La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti

L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales

Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït

Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront qu'à sa 3^e séance plénière, le 21 septembre 2007, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire le point 15 à l'ordre du jour de la soixante-deuxième session, conformément à sa décision 60/508 du 31 octobre 2005. Les membres se rappelleront en outre qu'à la même séance plénière du 21 septembre 2007,

l'Assemblée a décidé d'inscrire les points 22 à 28 à l'ordre du jour de la soixante-deuxième session, conformément au paragraphe 4 b) de l'annexe de sa résolution 58/316 en date du 1^{er} juillet 2004. Dans la résolution 58/316 en date du 1^{er} juillet 2004 et la décision 60/508 en date du 31 octobre 2005, l'Assemblée générale avait décidé que ces questions resteraient inscrites à l'ordre du jour en vue d'être examinées sur notification d'un État Membre. Par conséquent, ces questions ont été inscrites au projet d'ordre du jour de la soixante-troisième session.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 15 et 22 à 28 de l'ordre du jour.

Point 124 de l'ordre du jour

Suite à donner aux recommandations concernant la gestion administrative et le contrôle interne de la Commission d'enquête indépendante sur la gestion du programme « pétrole contre nourriture » de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 3^e séance plénière, le 21 septembre 2007, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-deuxième session.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica demande que ce point soit maintenu à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Le rapport de la Commission d'enquête indépendante a fait une série de recommandations dont nous estimons qu'elles restent pertinentes, et que l'Assemblée pourrait être en mesure de leur donner suite dans l'avenir. Dans cet esprit, nous réitérons notre requête de voir maintenue cette question à l'ordre du jour.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen de cette question et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé son examen du point 124 de l'ordre du jour.

Point 145 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 3^e séance plénière, le 21 septembre 2007, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-deuxième session. Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de renvoyer l'examen de cette question à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite renvoyer l'examen de cette question et l'inscrire au projet d'ordre du jour de sa soixante-troisième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé son examen du point 145 de l'ordre du jour.

Point 116 de l'ordre du jour (*suite*)

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Projets de résolution (A/62/L.51 et A/62/L.52)

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant passer à l'examen des projet de résolution A/62/L.51 et A/62/L.52. Avant de donner la parole au titre des explications de vote avant le vote, puis-je rappeler aux orateurs que les explications de vote sont limitées à dix minutes et que les délégations doivent prendre la parole depuis leur place?

M. Amorós Núñez (Cuba) (*parle en espagnol*) : S'agissant du projet de résolution que nous nous apprêtons à adopter, la délégation cubaine, au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine, et plus particulièrement de leur Comité mixte de coordination, voudrait réaffirmer que la préférence du Groupe, tout au long du processus de discussion sur cette question, a été de maintenir l'intégralité de ce processus. Nous voudrions également souligner que nous préférierions adopter, lorsqu'une décision aura été prise, une décision unique dans le cadre du processus. Nous savons bien sûr qu'il est fait mention d'un vote sur ces questions dans le projet de résolution, mais nous tenons à dire qu'il est extrêmement important pour le Comité que ces points soient très clairs.

En ce qui concerne le thème évoqué au dernier paragraphe du préambule du projet de résolution, le Groupe voudrait aussi insister sur son espoir qu'une

discussion ait lieu une fois réalisée l'évaluation pertinente de la mise en œuvre de ces programmes. Seule une telle évaluation rendra possible un examen intergouvernemental des programmes pilotes « Unis dans l'action » en vue d'une présence unifiée sur le terrain.

Nous souhaitons également reconnaître le travail accompli par les Coprésidents du processus, les représentants de la Tanzanie et de l'Irlande, et leurs efforts dans le processus de consultation.

Mais surtout, nous tenons à insister sur les questions que nous venons de souligner : l'intégrité du processus, la nécessité que soit prise une décision unique lorsque le temps sera venu de se prononcer sur ce sujet, et l'importance de mener à bien l'évaluation mentionnée précédemment pour qu'un examen intergouvernemental des programmes pilotes puisse être conduit.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va d'abord se prononcer sur le projet de résolution A/62/L.51, intitulé « Cohérence du système des Nations Unies ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/62/L.51?

Le projet de résolution est adopté (résolution 62/277).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/62/L.52, intitulé « Réexamen des mandats ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/62/L.52?

Le projet de résolution est adopté (résolution 62/278).

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent donner la parole aux représentants qui souhaitent faire des déclarations de position sur les résolutions qui viennent d'être adoptées.

M. Cumberbatch (Cuba) (*parle en espagnol*) : Avant de conclure notre examen de ce point de l'ordre du jour, je voudrais voir inscrite au procès-verbal de la séance la position de Cuba sur ce sujet, et je ferai à cet effet une déclaration générale.

Ma délégation applaudit à la conclusion d'un processus qui n'aurait jamais dû commencer, étant donné, comme nous l'avons déclaré plus d'une fois, qu'il était vicié dès le départ. De fait, le rapport initial du Secrétaire général sur cette question n'a tout simplement pas été pris en compte lors des

consultations entamées au début de l'année 2006. Le format de l'examen des mandats qui s'achève aujourd'hui est le résultat de la volonté d'un groupe de délégations de saper le caractère démocratique de l'Organisation des Nations Unies, et non d'une volonté véritable d'en réformer les structures afin que l'Organisation puisse, à tout moment d'importance historique, réagir aux problèmes qui touchent nos sociétés. La dernière phase du processus de négociation l'a clairement prouvé.

Le libellé initial, au lendemain de la conclusion du Sommet mondial de 2005, insistait sur la nécessité d'examiner le fonctionnement et la mise en œuvre des directives convenues au niveau intergouvernemental. Toutefois, cette activité s'est transformée au fil du temps en une tentative évidente d'empêcher les États Membres de soumettre leurs propres initiatives conformément au droit que leur confèrent la Charte des Nations Unies et le Règlement intérieur des organes intergouvernementaux du système, alors que parallèlement les prérogatives que se sont arrogées les puissants ne sauraient à aucun moment être remises en cause.

L'aspect le plus inquiétant de cette situation tient au fait que plusieurs organes subsidiaires de l'Assemblée ont clairement pour mandat d'examiner l'état de l'application des décisions intergouvernementales et leur respect par le Secrétariat, et de faire des recommandations à cet égard aux États Membres de l'Organisation.

Cuba est convaincue que l'ONU, comme toute autre institution, doit constamment améliorer son fonctionnement. Mais elle n'acceptera jamais que, sous ce prétexte, l'on tente d'imposer silence aux préoccupations des pays en développement et d'éliminer le caractère démocratique du processus de prise de décisions sur les différentes questions inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation. Notre délégation continuera de suivre attentivement toute tentative qui pourrait être faite à l'avenir pour dénaturer les buts et principes guidant les travaux de l'ONU.

M. Cooper (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Notre délégation voudrait faire une déclaration et formuler des observations détaillées sur le point 116 de l'ordre du jour et la résolution 62/278.

Ma délégation est très reconnaissante de la diligence des Coprésidents de la plénière informelle sur le réexamen des mandats et de leurs rapports du 8 août 2008. Nous avons appuyé la conclusion des

coprésidents selon laquelle, compte tenu des obstacles constatés, il ne valait pas la peine de continuer le processus de réexamen des mandats que nous avons réalisé lors des dernières sessions de l'Assemblée générale. Cependant, ce faisant, nous devons reconnaître notre incapacité à réaliser l'objectif du Sommet mondial de 2005 d'examiner en profondeur les quelque 9 000 mandats de l'Organisation, afin d'éliminer les mandats obsolètes et qui font double emploi.

Il est inévitable qu'au fil des années, une organisation de cette taille accumule de tels mandats, et il est de notre responsabilité de déceler et d'éliminer ces mandats. Malheureusement, nous avons été incapables d'assumer ces responsabilités de la façon dont nos dirigeants l'ont prévu. Nous nous félicitons de la résolution 62/278, qui prend note des conclusions du rapport des Coprésidents et reconnaît l'utilité et la nécessité du registre des mandats en ligne.

L'ONU se félicite du paragraphe 4 de la résolution 62/278 qui donne l'occasion à l'Assemblée générale d'examiner d'autres façons possibles, plus limitées ou même davantage tournées vers l'avenir, de réexaminer les mandats. Ces autres méthodes pourraient comprendre un examen axé sur le cycle d'élaboration des mandats. Les États Membres se rappelleront que le Secrétaire général a proposé une telle approche possible dans son rapport lançant le réexamen général des mandats.

Ayant conclu que nous ne pouvons pas mener le réexamen général des mandats initialement envisagé au Sommet mondial de 2005, les États-Unis espèrent avoir l'occasion d'examiner d'autres possibilités plus limitées et ciblées à la première séance de reprise de l'examen de cette question à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*): Avant de poursuivre, je voudrais informer les Membres que les négociations sur le rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, se poursuivent toujours.

Je voudrais, par conséquent, proposer que l'Assemblée suspende la présente séance jusqu'à la conclusion des négociations du Groupe de travail. L'Assemblée examinera les autres points de l'ordre du jour à la reprise de la séance.

En l'absence d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée accepte de suspendre la séance?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe à présent les membres qu'après la suspension de la présente séance, le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, se réunira en salle de conférence 2, à 11 heures.

La séance est levée à 10 h 25 et reprend à 19 h 10.

Point 122 de l'ordre du jour (*suite*)

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes

Rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité (A/62/47)

Projet de décision (A/62/47, par. 23)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu un débat conjoint sur les points 9 et 122 de l'ordre du jour à ses 47^e et 51^e séances plénières, les 12, 13 et 14 novembre 2007. À cet égard, l'Assemblée est saisie d'un projet de décision figurant au paragraphe 23 du rapport du Groupe de travail à composition non limitée. Le projet de décision est pour le moment publié sous la cote A/AC.247/2008/L.1/Rev.2.

Ayant à l'esprit les délibérations du Groupe de travail à composition non limitée, dont j'assume la présidence, j'ai décidé, en tant que Président de l'Assemblée générale, que l'Assemblée allait de nouveau examiner le document dont sont saisis les membres, qui a déjà fait l'objet d'un débat et qui, j'espère, fera l'objet d'un consensus parmi les États Membres de l'Assemblée. À cet égard, je vais lire les amendements suivants qui doivent être apportés au paragraphe 23 dans la partie IV, intitulée « Recommandations ».

À l'alinéa c), les mots « et les points négociables », qui viennent après le mot « modalités » doivent être supprimés. Après le mot « cadre »,

supprimer la virgule et la remplacer par le mot « et ». Après le membre de phrase « ayant trait au Conseil de sécurité », supprimer le point-virgule et ajouter les mots « afin de les préparer et de les faciliter ». Après cela, ajouter la phrase suivante :

« Le Président du Groupe de travail à composition non limitée présenterait les résultats de ces consultations à l'Assemblée générale lors d'une séance plénière informelle au plus tard le 31 décembre 2008; »

Modifier l'alinéa d) pour qu'il se lise comme suit :

« Décide également, notant les résultats auxquels est déjà parvenu le Groupe de travail à composition non limitée et se fondant sur les progrès réalisés jusqu'ici, en particulier au cours des soixante et unième et soixante-deuxième sessions, ainsi que sur les positions et propositions des États Membres, d'engager en séances plénières informelles de l'Assemblée générale pendant sa soixante-troisième session, mais au plus tard le 31 janvier 2009, des négociations intergouvernementales basées sur les propositions d'États Membres, de bonne foi, dans le respect mutuel et de manière ouverte, inclusive et transparente, sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité pour rechercher une solution qui puisse recueillir l'adhésion politique la plus large possible parmi les États Membres; »

À l'alinéa f), après « Décide », les mots « qu'à cette fin » doivent être supprimés.

Le paragraphe 22 sera révisé de manière à tenir compte des dates réelles de la procédure et se lira comme suit : « À sa 13^e séance, le 15 septembre 2008, le Groupe de travail a examiné et adopté le présent rapport ».

Le paragraphe 21 sera également révisé et se lira comme suit :

« À ses 9^e à 12^e séances, les 10, 12 et 15 septembre 2008 », le Groupe de travail a examiné son projet de rapport à l'Assemblée générale (A/AC.247/2008/L.1/Rev.1 et Rev.2), tel qu'oralement modifié, soumis par le Président. »

Comme je l'ai déjà dit, j'appelle les États Membres à adopter le projet de décision par consensus.

Nous allons maintenant examiner le projet de résolution figurant au paragraphe 23 du rapport du Groupe de travail à composition non limitée, tel qu'il a été oralement modifié.

Avant de donner la parole au représentant du Costa Rica, qui souhaite intervenir pour expliquer sa position avant que nous nous prononcions sur ce projet de décision, puis-je rappeler aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Ballestero (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation prend la parole pour vous remercier, ainsi que le Groupe de travail et tous ceux qui participent directement des efforts déployés pour parvenir à cet accord. Le Costa Rica est disposé à suivre votre proposition et à adopter cet accord par consensus. Nous voudrions toutefois préciser trois points.

Premièrement, ma délégation comprend que le Groupe a adopté un accord qui n'existait pas avant et que, comme vous venez de le dire clairement dans vos observations liminaires, cela a été fait alors que vous étiez Président du Groupe de travail. Étant donné que vous vous êtes réapproprié le projet de décision et que cela ne suscite, en principe, aucune opposition, c'est donc une recommandation que nous faisons, en tant que Groupe de travail, à l'Assemblée.

Deuxièmement, étant entendu qu'il n'y a aucune opposition de la part d'un membre du Groupe de travail à composition non limitée, le Costa Rica est disposé à accepter la recommandation du Groupe, dans la mesure où il sera clairement établi qu'il est nécessaire de parvenir à un accord assurant l'accord politique le plus vaste possible et que cela se fera certainement grâce à des négociations.

Troisièmement, ma délégation déplore en particulier la souplesse dont nous avons fait montre à l'égard du règlement intérieur dans ce cas, et se préoccupe notamment du précédent que nous pourrions ainsi créer dans la mesure où, dans les groupes de travail, on ne vote pas; ce qui risque de créer des problèmes à l'avenir sur notre manière de travailler au sein de tous nos groupes de travail.

Pour terminer, je vous renouvelle ma gratitude, Monsieur le Président, ainsi qu'à ceux qui ont participé, pour les efforts déployés. J'espère qu'à

l'avenir nous parviendrons à des accords sans devoir déployer une telle créativité dans l'application du règlement intérieur.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision figurant au paragraphe 23 du rapport du Groupe de travail à composition non limitée consacré à la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité, tel qu'il a été amendé oralement. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter ce projet de décision, tel qu'il a été amendé oralement?

Le projet de décision, tel qu'amendé oralement, est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent prendre la parole au titre des explications de position sur la décision qui vient d'être adoptée.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, mon intervention a pour objectif de vous remercier vivement au nom de mes nombreux collègues pour le dynamisme et la clairvoyance avec lesquels vous avez fait montre tout au long de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale en apportant votre concours au processus de réforme du Conseil de sécurité en vue de le faire avancer.

En particulier au cours des deux dernières semaines, vos efforts inlassables et l'extrême patience avec laquelle vous écoutez les points de vue de toute nature ont permis d'adopter une décision très importante par consensus. En même temps, je voudrais rendre hommage aux membres du groupe de travail – les Représentants permanents du Bangladesh, du Chili, de Djibouti et du Portugal – pour le concours efficace qu'ils vous ont apporté ainsi qu'à votre équipe.

Nous avons tous adhéré à la décision très importante de lancer des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité au début de l'année prochaine. Il est clair que nous avons tous fait montre d'une flexibilité extraordinaire en parvenant à cet accord de consensus tendant à commencer des négociations intergouvernementales rassemblant les points de vue de divers pays. De mon point de vue, la décision de transformer le processus de réforme, le faisant passer du stade des consultations à celui de négociations

réelles et utiles, est une décision importante, voire historique.

À cette fin, nous avons tous fait des compromis. Il n'y a pas lieu de discuter pour savoir qui a reçu plus et qui a reçu moins. Nous sommes tous gagnants, car mener à bien la réforme du Conseil de sécurité pour refléter la réalité politique du monde est dans l'intérêt de tous.

Je demanderais à toutes les délégations, en dépit des négociations qui ont eu lieu ces deux derniers jours, de mettre en œuvre la décision avec détermination et de bonne foi et de participer activement et de façon constructive dans le prochain examen de la question au sein du Groupe de travail à composition non limitée et dans le cadre des négociations intergouvernementales pendant la session plénière.

Monsieur le Président, votre contribution personnelle au lancement des négociations intergouvernementales après autant d'années restera gravée dans les annales de l'ONU.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous rendre hommage, ainsi qu'à vos facilitateurs, de nous avoir guidés dans cette tâche très difficile de nous mener où nous en sommes. Je tiens également à rendre hommage à la soixantaine de délégations qui ont manifesté, très rapidement et avec enthousiasme, leur appui à votre rapport.

Pour moi, aujourd'hui est un jour merveilleux pour les Nations Unies, car nous nous sommes tous unis pour prendre l'engagement de progresser dans les négociations intergouvernementales en février 2009. Nous n'aurions pas pu y arriver sans votre aide, Monsieur le Président, et je suis sûr que lorsque vous aurez terminé votre mandat, vous pourrez vous rendre compte en regardant la télévision que nous continuons à nous battre comme nous le faisons aujourd'hui, mais au moins ce sera dans un but commun.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais maintenant exprimer mes sincères remerciements à l'Ambassadeur Ismat Jahan, du Bangladesh, à l'Ambassadeur Heraldo Muñoz, du Chili, à l'Ambassadeur João Manuel Guerra Salgueiro, du Portugal, et à l'Ambassadeur Roble Olhaye, de Djibouti, qui ont mené, en mon nom, les discussions et les négociations complexes du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question

de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité. Je suis sûr que les membres de l'Assemblée se joignent à moi pour leur adresser nos sincères remerciements.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 122 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Points de l'ordre du jour restant à examiner au cours de la soixantième-deuxième session de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que les points de l'ordre du jour ci-après, sur lesquels l'Assemblée s'est prononcée lors de séances antérieures, restent à l'examen durant la soixantième-deuxième session de l'Assemblée générale : points 10, 11, 16 à 18, 20, 43, 48, 53 a), 54 d), 57 b), 86, 108 à 110, 113 a) et c), 115, 117, 123, 125 à 144, 146 à 156, 161 et 164.

Comme les membres le savent, ces points sont inscrits à l'ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session, à l'exception du point 11, intitulé « Élimination du recours à des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales comme moyen de pression politique et économique »; du point 117, intitulé « Réforme des Nations Unies : mesures et propositions »; et du point 146, intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen de ces points de l'ordre du jour de la présente session?

Il en est ainsi décidé.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Comme nous approchons de la fin de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, je voudrais faire quelques observations.

Au début de la soixante-deuxième session, j'ai demandé aux membres de réfléchir à la sagesse de la déclaration de George Bernard Shaw, qui disait ne pas croire aux circonstances :

« Les gens qui réussissent dans ce monde sont ceux qui se lèvent et cherchent les circonstances qu'ils veulent, et s'ils ne les trouvent pas, ils les créent. » (*La profession de M^{me} Warren, acte II*)

Afin de créer les conditions qui conviennent, j'ai établi pour la session une série de priorités, que tous les États Membres pourraient s'approprier et approfondir – notamment les changements climatiques, le financement du développement, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la lutte antiterroriste et l'examen de la gestion et de l'efficacité de la réforme de l'Organisation. Pour permettre à l'Assemblée d'atteindre ces nobles objectifs, j'ai encouragé un climat dans lequel nous avons tous la responsabilité de rechercher et de forger des compromis grâce à des méthodes de travail ouvertes et transparentes et une meilleure coopération, et dans le respect de la dignité de tous les États Membres. Pour revitaliser les débats de fond, j'ai demandé à l'Assemblée d'être plus engagée, plus perspicace et de fonder davantage son travail sur le dialogue. Au fur et à mesure que de nouvelles priorités sont apparues, j'ai engagé l'Assemblée à faire montre de la souplesse et du dynamisme nécessaires pour dégager un consensus mondial pour l'action.

Aujourd'hui, à la fin de la session, pouvons-nous dire que nous avons créé les conditions nécessaires au progrès et que l'Assemblée est plus active, plus dynamique, plus influente et à même de communiquer et de répondre aux besoins de tous? Avons-nous fait taire nos détracteurs en prouvant que l'Organisation des Nations Unies est capable de relever les défis du XXI^e siècle et de rendre les individus et les communautés locales suffisamment autonomes pour prendre leur destin en main? Sommes-nous sur la bonne voie pour, ensemble, orienter l'action à venir de l'Organisation afin qu'elle puisse contribuer à l'épanouissement d'une nouvelle culture de relations internationales?

En 2008, l'on a insisté sur le fait qu'une approche cloisonnée vis-à-vis des relations internationales et des défis interdépendants auxquels nous sommes confrontés n'est pas dans l'intérêt de ceux que nous servons dans le monde. Cette année a été marquée par les controverses, les conflits, les changements climatiques et les crises, qu'il s'agisse de phénomènes naturels ou causés par l'homme. La souveraineté et l'intégrité territoriale sont désormais en danger. En dépit des mesures que nous avons prises pour définir notre responsabilité de protéger et la nature des

interventions humanitaires légitimes, le rôle de l'ONU reste flou. Il reste encore beaucoup à faire dans ces domaines et dans celui de la sécurité humaine au cours de la prochaine session.

Le système financier a été mis à rude épreuve et ne fonctionne pas de façon satisfaisante. Il est possible qu'une récession mondiale sape les progrès économiques réalisés au cours des 10 dernières années. Les prix des denrées alimentaires et de l'énergie ont atteint des niveaux sans précédent, ce qui risque de mettre à mal les progrès fragiles accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La réforme de l'architecture financière mondiale a été lente et est désormais dépassée par les événements économiques. J'encourage l'Assemblée à user de son influence et à faire entendre sa voix pour renforcer la capacité de l'ONU de réagir à cette situation plutôt que d'aborder les cinq priorités et les questions émergentes d'une manière introspective.

En ce qui concerne les changements climatiques, elle l'a fait de manière résolue. Nous avons tenu des débats importants afin d'encourager l'établissement de nouveaux partenariats, promouvoir le rôle du secteur privé et mettre en lumière les besoins spécifiques des plus vulnérables. L'Assemblée a lancé un message politique fort incitant à l'action immédiate. Cela a donné l'impulsion nécessaire pour que la rencontre de Bali soit couronnée de succès. L'Assemblée a également fourni l'appui politique indispensable pour établir une meilleure cohérence au sein du système des Nations Unies en matière de lutte contre les changements climatiques. Telles sont certaines de nos principales réalisations.

La soixante-deuxième session de l'Assemblée générale s'est énormément intéressée au développement. Tout au long de l'épuisant exercice de préparation de la Conférence d'examen du financement du développement de Doha, qui a débuté avec le dialogue de haut niveau, les États Membres ainsi que l'ensemble des parties prenantes ont travaillé en étroite collaboration, tant sur les détails que sur le fond. L'Assemblée a fixé le cadre permettant l'émergence d'une nouvelle donne. Il faut désormais que les dirigeants aient la volonté de prendre des décisions aussi audacieuses que celles que nous avons prises à Monterrey, non pas seulement en tenant parole, mais également en relevant les nouveaux défis et en étant à la hauteur de la situation économique difficile que nous connaissons tous. Les enjeux ne pourraient être plus importants. Le financement du développement et la

réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais impartis affranchiraient 500 millions d'individus de la pauvreté, permettraient de nourrir de façon adéquate 300 millions de personnes supplémentaires, et de sauver la vie de 30 millions de jeunes enfants.

Pourtant, comme nous étions tous convenus lors de l'un des moments forts de la session au cours du débat thématique, consacré à l'examen à mi-parcours des OMD entre leur adoption et la date butoir de 2015 pour les atteindre, il est évident que le rythme est encore trop lent. Il nous faut désormais tirer parti des occasions qui se présentent à nous – la plénière de haut niveau du 22 septembre sur les besoins de développement de l'Afrique et celle du 25 septembre sur les objectifs du Millénaire pour le développement – pour hâter le processus.

Freiner les changements climatiques, stimuler le financement du développement et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement sont et doivent demeurer nos priorités absolues. Il est indispensable de prendre en considération le lien qui existe entre ces questions essentielles si l'on veut réaliser notre objectif de développement économique et environnemental durable. La notion de développement durable est le mantra qui doit imprégner notre approche stratégique de la conférence de Doha, tout comme l'idée de refondre les institutions du système financier international pour qu'elles soient mieux adaptées au XXI^e siècle.

Un monde plus juste et plus équitable, offrant des possibilités à tout un chacun, serait également un monde plus sûr et plus stable. Voilà pourquoi je voudrais également féliciter les États Membres d'avoir adopté, par consensus, une résolution prévoyant l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit d'un formidable acquis qui a envoyé un message puissant, à savoir que nous sommes unis face à ce fléau. Par ailleurs, les membres ont pris part à des séminaires, ont renforcé l'Équipe spéciale, ont fait part de leurs pratiques optimales et ont travaillé en étroite collaboration, entre eux et avec le système des Nations Unies pour améliorer notre capacité collective de faire face au terrorisme. Voilà l'une des facettes des efforts que nous avons déployés, ensemble, pour améliorer la gestion et l'efficacité de l'Organisation.

Comme le Secrétaire général Ban Ki-moon l'a indiqué au début de la session, il nous faut, à l'ONU,

un changement climatique interne. Nous devons être « plus rapides, plus souples et plus mobiles » (A/62/PV.4, p. 2). Dans une certaine mesure, les échanges que nous avons eus sur la cohérence du système des Nations Unies ont permis d'y parvenir au niveau national. Nous devons maintenant en faire davantage au siège, notamment sur les questions de gouvernance, de financement et d'égalité des sexes. La résolution adoptée aujourd'hui trace la voie à suivre pour réaliser de nouveaux et substantiels progrès durant la soixante-troisième session.

Nous avons beaucoup progressé dans le domaine de la réforme de la gestion. Faisant fond sur l'initiative des quatre nations, nous avons utilisé le débat thématique pour la faire connaître. Fait plus important encore, cela a pour la première fois permis la tenue d'un dialogue ouvert, transparent et stratégique sur les besoins que l'ONU devraient satisfaire pour devenir plus efficace. Il appartient maintenant aux membres de faire en sorte que ces propositions portent des fruits.

L'Assemblée, ayant tiré les enseignements de l'examen des deux catégories de mandats – aide humanitaire et développement en Afrique – a adopté aujourd'hui une résolution sur le réexamen des mandats qui ouvre la voie à un débat élargi sur les liens existant entre les mandats, les ressources et les résultats mesurables.

S'agissant de la réforme du Conseil de sécurité, en dépit d'importantes difficultés, nous sommes parvenus à dégager un consensus. Je voudrais exprimer ma sincère reconnaissance à tous les États Membres pour la souplesse dont ils ont fait montre au cours des consultations, et ce jusqu'à la toute dernière minute. Je voudrais les encourager à préparer et à lancer, à la prochaine session, des négociations intergouvernementales dans un esprit de solidarité et de respect mutuel.

Les résultats obtenus par l'Assemblée dépendront des États Membres. Nous ne pourrons nous acquitter de notre mandat que si, ensemble, nous nous efforçons, sans relâche, de régler les problèmes actuels et de faire face aux tendances nouvelles. Telle est la meilleure manière de renforcer l'autorité et la stature internationale de l'Assemblée. À cet égard, nous avons réalisé des progrès importants, substantiels et durables dans nos cinq domaines prioritaires. De nombreuses mesures positives ont été prises, loin des sentiers battus, qui, je l'espère, seront poursuivies au cours des sessions à venir.

Les membres se sont engagés à devenir le moteur de l'Assemblée. La manière dont l'élection des nouveaux membres du Conseil de sécurité a été menée durant la soixante-deuxième session et dont le Kirghizistan a courageusement convaincu les membres d'adopter une résolution sur la justice sociale en sont la preuve.

Chaque État Membre mérite un traitement égal et, pour la première fois, Israël a été en mesure de faire consensus et d'offrir son expertise technique pour qu'une résolution sur l'agriculture et le développement puisse être adoptée. De plus, que ce soit sur les droits civils et politiques, la peine de mort ou les changements climatiques, les résolutions de l'Assemblée ont fait preuve d'une approche plus réactive et mieux adaptée aux événements contemporains.

L'Assemblée générale s'est également saisie de faits politiques nouveaux. Les membres ont apporté leur appui à l'initiative d'Annapolis afin de rendre la communauté internationale plus à même de remplir l'obligation déjà ancienne de créer un État palestinien. Même confrontés à des négociations budgétaires longues et difficiles – mais qui valaient la peine d'être menées – ils ont mis leurs divergences de côté afin d'insister pour que le Secrétariat se montre plus efficace et efficient avec les contributions de leurs contribuables. Nous avons eu recours à des discussions d'experts et à des débats thématiques pour remplacer une suite de monologues par un dialogue interactif, des partenariats innovants et une plus grande sensibilisation. Nous nous sommes concentrés sur des questions réelles et thématiques en favorisant une inclusion accrue. À de nombreuses occasions durant la présente session, plus de 100 États membres ont pris la parole.

Nos travaux ont été caractérisés par une approche large et participative des défis du moment. J'ai tenu des réunions d'information régulières avec la société civile et les organisations non gouvernementales en vue de maintenir leur engagement et de recueillir leurs impressions. Je me suis rendu dans des pays de tous les groupes régionaux pour plaider la cause de l'Assemblée et toucher du doigt les problèmes, recueillir des vues et communiquer avec le système des Nations Unies sur le terrain. Je suis extrêmement reconnaissant à toutes les parties concernées pour leurs aimables invitations et leur hospitalité, ainsi que pour les précieuses suggestions dont m'ont fait part les dirigeants des pays respectifs.

Tout au long de la session, j'ai régulièrement rencontré le Président du Conseil de sécurité et le Président du Conseil économique et social afin de garantir une approche plus conjointe de notre action collective, en particulier s'agissant de la Commission de consolidation de la paix. Il y a eu plus de consultations avec les États Membres, et notre dialogue constant avec le Secrétaire général sur des questions politiques précises, comme le Myanmar ou la crise alimentaire, témoigne de notre coopération accrue. Tous ces points forts indiquent que l'Assemblée générale accomplit son mandat et qu'elle est à la fois plus réactive et davantage tournée vers l'action. L'idée d'une revitalisation de l'Assemblée générale – pour lui donner un nouvel élan, une nouvelle vie – n'est par conséquent pas à propos. L'Assemblée est de toute évidence en vie et pleine de vigueur, comme je puis en attester. Nous sommes à la hauteur du défi qui consiste à renforcer le système des Nations Unies. Il s'agit là de la principale tâche de l'Assemblée générale.

Voilà seulement quelques-uns des nombreux exemples importants des succès que nous avons enregistrés en soulevant des questions vraiment préoccupantes dans un cadre informel et en nous tournant, au-delà de nos partenaires traditionnels, vers la société civile, les parlementaires, les universitaires et le secteur privé. Lorsque des gens comme Sir Richard Branson, Ted Turner ou le maire Bloomberg s'adressent à l'Assemblée générale, que ce soit sur les changements climatiques ou les objectifs du Millénaire pour le développement, nous savons que nous attirons ainsi l'attention politique qu'il faut sur ces questions d'importance mondiale.

Nous avons ouvert de nouveaux horizons en ce qui concerne la sécurité humaine, en tirant parti du Sommet mondial de 2005. En outre, nous avons mis en lumière le phénomène déplorable de la traite des êtres humains et proposé une perspective neuve sur l'action mondiale concertée en nous fondant sur des caractéristiques précises. La participation de présidents et de premiers ministres a appelé une attention particulière sur la pandémie mondiale de VIH/sida et les droits de l'enfant. Des célébrités engagées – comme George Clooney, Daryl Hannah, Ashley Judd ou encore Angelina Jolie, pour n'en citer que quelques-unes – ont également aidé à mettre l'accent sur des questions importantes grâce à l'intérêt médiatique supplémentaire qu'elles ont suscité.

De plus, nous nous sommes servis du pouvoir universel de rassemblement de l'ONU pour renforcer le

dialogue et promouvoir la compréhension interreligieuse et interculturelle dans la coopération pour la paix. Le dialogue interconfessionnel est un instrument crucial pour désamorcer l'intolérance et empêcher les conflits. Durant l'un des moments les plus mémorables de la soixante-deuxième session, S. S. le pape Benoît XVI a entériné ces principes comme le fondement même du bien-être humain, lorsqu'il s'est exprimé devant l'Assemblée.

J'estime que ces réalisations parlent d'elles-mêmes. Il incombe maintenant à d'autres de juger si les activités de l'Assemblée générale sont devenues plus convaincantes et pertinentes. Il est certain que j'ai observé un changement, une évolution de notre état d'esprit collectif qui peut constituer le début d'un mouvement vers une nouvelle culture dans les relations internationales – une culture qui trouve son origine dans les valeurs fondatrices de cette Organisation : liberté, solidarité, égalité, respect, tolérance et responsabilité partagée. Dans le monde incertain où nous vivons, ces valeurs sont plus pertinentes que jamais pour le grand public que nous servons. Elles trouvent un véritable sens lorsqu'elles sont incarnées dans les principes de la sécurité humaine, du respect des droits de l'homme, de la responsabilité de protéger et du développement durable.

Puisque nous mettons un terme à la présente session, je voudrais remercier en particulier le Secrétaire général Ban Ki-moon pour sa détermination et son appui en faveur de l'Assemblée, et en particulier pour son rôle moteur dans le cas des changements climatiques, des OMD et de l'ensemble du programme de réforme. Au cours des 12 derniers mois, en travaillant avec lui, j'ai également pu admirer ses qualités personnelles et son éthique professionnelle. Au cours de la session, nous avons également démontré que lorsque l'Assemblée générale fournit l'orientation politique stratégique et que le Secrétaire général met à profit l'ensemble du système des Nations Unies, nous valons plus que la somme de nos parties.

Je tiens aussi à féliciter sincèrement tous les Vice-Présidents de l'Assemblée générale à la soixante-deuxième session et à remercier les présidents et bureaux des grandes commissions pour leur travail acharné. Je voudrais également souligner le dévouement et le professionnalisme de tous les représentants qui ont présidé, coprésidé ou facilité d'importants processus de consultation.

Je saisis également cette occasion pour exprimer mon appréciation durable et mes remerciements sincères à chaque membre de mon équipe. Nous sommes un microcosme représentatif de la diversité et du professionnalisme des Nations Unies.

Je voudrais en outre remercier les nombreux représentants de la société civile et de la communauté des organisations non gouvernementales, qui sont de remarquables partisans d'une ONU plus forte et nous poussent sans arrêt à faire davantage.

Qu'il me soit permis de féliciter aussi tout le personnel du Secrétariat et le système des Nations Unies au sens large.

Enfin, je veux souhaiter chaleureusement la bienvenue à mon successeur à la présidence, M. Miguel d'Escoto Brockmann.

Avant de terminer, je voudrais faire encore trois brèves remarques. Cette année a été véritablement exaltante et capitale. En allant de l'avant, nous ne devons pas attendre l'inspiration pour progresser encore. L'action produit toujours l'inspiration, mais l'inverse est rarement vrai. Les problèmes qu'il nous faut traiter sont mondiaux et appellent donc une action mondiale. La question est de savoir si nous avons la volonté collective de travailler ensemble dans l'intérêt supérieur de tous.

S'il est un enseignement que nous pouvons tirer de la soixante-deuxième session, c'est que nous avons besoin d'un multilatéralisme plus efficace – plus de Nations Unies, pas moins de Nations Unies. Cependant, pour que l'ONU soit à la hauteur des défis qui l'attendent, une réforme institutionnelle sérieuse et générale est nécessaire, et cela depuis longtemps déjà. La responsabilité revient aux Membres de faire que l'ONU soit digne des grandes aspirations et des valeurs nobles qui ont présidé à sa création. Cette Organisation tient son efficacité de la volonté de ses États Membres, qui ont la haute main sur les circonstances que j'ai mentionnées au tout début.

Cela a été un grand honneur pour moi de servir l'Assemblée au cours de la présente session. Je remercie tous les membres, du fond du cœur, pour leur dévouement et leur appui cette année.

Je donne la parole au représentant des Philippines.

M. Davide (Philippines) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour faire une remarque à titre

personnel et collectif. Dans le discours d'acceptation qu'il a prononcé après son élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session, le 24 mai 2007, M. Srgjan Kerim a engagé sa conscience, sa compassion et ses compétences, nous donnant un aperçu de son programme d'action pour la soixante-deuxième session.

Dès l'ouverture de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, le 18 septembre 2007, il a déclaré « Vous m'avez demandé de montrer la voie, et je le ferai ». (A/62/PV.1, p. 1). Puis il a poursuivi en énumérant les cinq questions prioritaires, qu'en consultation avec les États Membres, il avait identifiées pour la soixante-deuxième session, avant de conclure en demandant l'appui sans réserve des Membres pour créer les circonstances nécessaires afin qu'ensemble nous tracions la voie sur laquelle l'Organisation des Nations Unies doit s'engager pour édifier des passerelles vers un avenir meilleur.

Nous avons tous pu constater les sacrifices qu'a consentis le Président. Il a œuvré en faveur de l'ONU avec un talent, une diligence, une patience, un dévouement et une loyauté exceptionnels, guidé par une vision, des valeurs et des idéaux. Nul doute que, malgré les difficultés, dont certaines auraient été insurmontables, rencontrées par la soixante-deuxième session, en particulier durant les dernières heures de la session comme l'a montré la séance d'aujourd'hui sur le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, le Président Kerim, qui s'était engagé à mettre sa conscience, sa compassion et ses qualités au service de l'Assemblée, a réussi à mener à bien les travaux de la soixante-deuxième session. Il a

donné sans compter et a travaillé en faisant preuve d'une passion pour l'excellence. Son legs s'inscrit en lettres d'or dans l'histoire de l'ONU et il mérite nos félicitations unanimes au moment où prend fin, aujourd'hui, son trop bref mandat d'une session à la tête de l'Assemblée générale.

Le Président peut maintenant dire avec confiance, comme Paul l'écrit à Timothée dans l'une des épîtres du Nouveau Testament : « J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé la course, j'ai gardé la foi. Désormais la couronne de justice m'est réservée ». (La Bible, 2 Timothée 4:7-8).

Une fois encore, félicitations et merci pour tout, Monsieur le Président. Vous méritez que nous nous levions tous pour vous applaudir.

Point 2 de l'ordre du jour (suite)

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président (parle en anglais) : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Clôture de la soixante-deuxième session

Le Président (parle en anglais) : Avant de poursuivre, j'invite à la tribune le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, S. E. M. Miguel d'Escoto Brockman, afin de lui remettre le marteau.

Je déclare close la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 19 h 55.